



**Proconseil Office de conseil viticole**  
 Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne  
 021 614 24 31  
[viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

**Laboratoire cantonal d'œnologie**  
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture  
 et des affaires vétérinaires (DGAV)  
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges  
 079 941 09 18  
[philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)



## VITICULTURE / OENOLOGIE

### BULLETIN D'INFORMATION N°13 du 17 juin 2025

**Stade phénologique et météo** : La floraison s'est terminée dans des conditions quasi caniculaires. Des sols encore gorgés d'eau provoquent un rythme de pousse de la vigne et du couvert herbeux intense.

**Oïdium** : La vigne est encore sensible. Symptômes ponctuellement visibles. Effeuilage à effectuer rapidement.

**Mildiou** : Symptômes en augmentation. Risque globalement faible mais attention aux orages.

**Vers de la grappe** : Quelques glomérules dans les zones hors confusion. Pas de traitement curatif au programme.

**Effeuilage** : une mesure prophylactique qui a fait ses preuves.

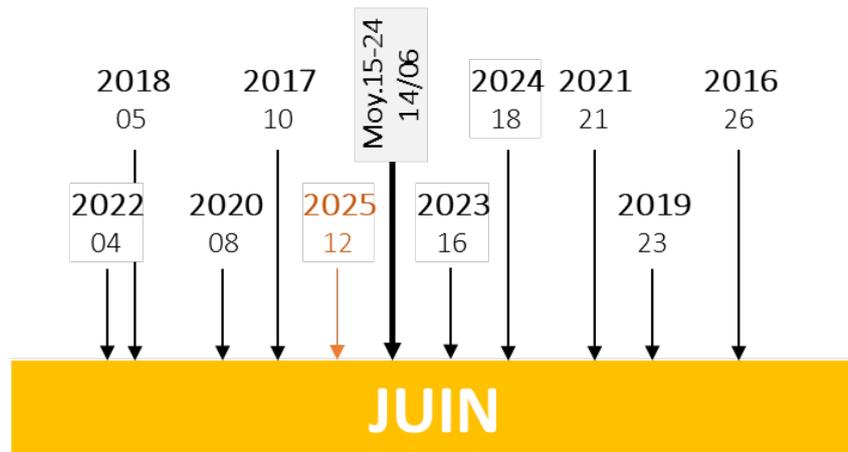
**Popillia Japonica** : Plan cantonal d'urgence en place pour anticiper l'arrivée de ce nouveau ravageur.

**VV 20** : Ouverture du registre des vignes pour d'éventuelles modifications.

**Programme de traitement « protection bio dès le stade plomb de chasse »** : Deux tiers du vignoble sont impliqués dans cette démarche. La transition approche, utilisez une dose de cuivre plus importante lors du premier traitement.

### FLORAISON 2025

La date moyenne de pleine floraison du Chasselas est estimée cette année au 12 juin sur notre canton, soit 2 jours plus tôt que la moyenne des 10 dernières années (2015-2024) fixée au 14 juin comme le montre le graphique ci-dessous.



### Stade phénologique et météo

La floraison de la vigne est maintenant derrière nous. Les cépages précoces ont fleuri dans des conditions fraîches et humides alors que les cépages plus tardifs l'ont fait dans un climat plus caniculaire. Des différences régionales peuvent être observées mais la croissance a été très rapide ces derniers jours et les premiers rognages se généralisent dans le vignoble. Ces conditions très poussantes favorisent aussi la pousse du couvert herbeux.

I	J	K
<b>Floraison</b>	<b>Nouaison</b>	<b>Petit pois</b>
Les capuchons se détachent à la base et tombent. Les étamines et le pistil sont visibles.	Les ovaires commencent à grossir après la fécondation.	Les baies ont la taille d'un petit pois et les grappes prennent progressivement une orientation verticale.

## Précipitations et températures moyennes du 3 au 16 juin 2025. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. Moy. (°C)
La Côte (8)	15 à 40	19.7
Lavaux (6)	27 à 46	20.3
Chablais (4)	26 à 38	20.3
Orbe-Bonvillars (4)	51 à 81	19.2
Vully (1)	53	19.9

La météo chaude et ensoleillée doit se poursuivre toute la semaine avec peut-être un retour de précipitations orageuses en fin de journée dimanche et lundi.

### Oïdium

#### Observations :

- Les témoins non traités ainsi que les parcelles où la protection a été défectueuse montrent de nombreux symptômes.
- Au stade nouaison, la vigne est encore très sensible (de floraison à plomb de chasse).
- Observez vos parcelles les plus sensibles ainsi que celles dans lesquelles les effeuilles n'ont pas encore été faites.
- Les conditions très poussantes de cette période accentuent la croissance de jeunes organes sensibles. C'est notamment le cas dans la zone des grappes. Le microclimat ombragé favorise la progression de la maladie.
- Les enherbements qui poussent à grande vitesse peuvent atteindre la zone des grappes et favoriser l'humidité (notamment prolonger la rosée).
- La croissance des baies provoque chaque jour l'apparition de nouvelles zones non protégées. Cette surface augmente de manière exponentielle avec le rayon (rappel :  $4\pi r^2$ ), les produits sont donc dilués et perdent de leur efficacité.
- Les températures élevées, les précipitations sous forme d'averses éparses et une couverture nuageuse sont des conditions idéales pour le développement de ce champignon.

#### Risque moyen estimé :



#### Stratégie :

- Une protection sans faille doit être garantie. Ne dépassez pas 7-10 jours entre deux applications, en stratégie de lutte basée sur le soufre, mais également avec des produits pénétrants.

- Mettez en place les mesures prophylactiques de base. Une protection basée uniquement sur des traitements phytosanitaires ne suffit pas en risque fort. Aussi, un effeuillage soigné amènera de l'air et de la lumière dans la zone des grappes.
- Maintenez les couverts bas sous les ceps.
- Le poudrage ne doit pas être une solution généralisée. Cette pratique n'est possible que pour des traitements « curatifs » en raison de son impact sur la faune auxiliaire. D'autres solutions curatives ont fait leur preuve (3 kg/ha d'hydrogénate de potassium + 3 kg/ha de soufre mouillable). Cette solution peut également être appliquée uniquement dans la zone des grappes.
- Certains produits et/ou certains adjuvants peuvent provoquer de la **phytotoxicité**. C'est notamment le cas lorsque de fortes chaleurs sont annoncées l'après-midi avec une faible hygrométrie.
- Appliquez votre traitement dans les conditions les plus fraîches possibles.

### Viticulture biologique

Nous conseillons l'apport de 4 à 6.4 kg de Soufre par hectare.

Rappel : tout comme en lutte intégrée, la réussite de la protection en viticulture biologique repose sur le couplage de différents facteurs : réglages du pulvérisateur, gestion du feuillage et doses appliquées.

- Pensez à réaliser au minimum **un traitement face par face** dans la période « floraison – post floraison ».
- Réalisez les travaux **d'effeuillage** le plus rapidement possible.
- Appliquez des **doses de soufre proches des maximums homologués** durant la période de forte sensibilité.

### Mildiou

#### Observations :

- Les infections issues des précipitations de la semaine dernière sont toutes arrivées à la fin de leur incubation entre lundi et jeudi dernier. De ce fait, une nouvelle vague de symptômes est apparue.
- La fréquence des observations de mildiou est en augmentation, tout en restant à un niveau plutôt faible. Seules les parcelles à historique sensible et là où la protection a montré des failles présentent des niveaux d'intensité nécessitant une « protection rapprochée ».
- Les prévisions météo n'annoncent que très peu de précipitations et ce, même dans les modèles à 14 jours. Sur cette base, la pression devrait rester

globalement discrète. Attention tout de même aux orages qui sont parfois très localisés, mais qui peuvent lessiver une protection et provoquer une nouvelle infection.

- Les conditions météo de cette période provoquent des points de rosée pouvant apporter suffisamment d'humectation du feuillage pour provoquer une nouvelle infection.
- La croissance des organes est très rapide à cette période, il est nécessaire de réaliser les travaux d'effeuillage (y compris mécanique) relativement rapidement afin de diminuer la surface de « jeunes organes sensibles », notamment proche des grappes.
- L'épisode pluvieux du 15 juin a provoqué une nouvelle infection dans les stations de La Côte. Cette infection est l'unique cycle calculé en incubation.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

- Le temps sec à venir devrait permettre de réaliser les travaux d'effeuilles et de planifier les interventions sans urgence.
- Bien que la pression soit globalement plus faible qu'attendue et que les prévisions soient plutôt rassurantes, la vigne est encore dans un stade de forte sensibilité (grand nombre de jeunes organes).
- C'est certainement la protection oïdium qui dictera la prochaine intervention. Pour le mildiou, scrutez attentivement les prévisions météo (notamment les risques d'orages et les points de rosée) et intervenez avant les précipitations.
- Le stade BBCH 73 (plomb de chasse) est bientôt atteint en moyenne sur le canton dans les parcelles les plus précoces. Les domaines ayant inscrit des parcelles à la mesure 12 du plan phyto vaudois ou à la mesure fédérale similaire (fin de saison sous protection « bio »), doivent songer à réaliser éventuellement un dernier traitement avec produits de synthèse. Des précisions se trouvent en fin de bulletin.

### Viticulture biologique

Nous conseillons l'apport de 200 à 300 g de cuivre métal par hectare. Pour déterminer le dosage, le stade de développement de la vigne et la densité de plantation sont actuellement les principaux facteurs de décision.

## Programmes de traitement « intrants bio dès le stade plomb de chasse »

Vous êtes maintenant très nombreux à pratiquer une transition vers les produits biologiques dès le stade BBCH 73. La date déterminante est celle où ce stade est observé en premier. Ce stade sera atteint dès cette fin de semaine dans les régions précoces et en fin de semaine prochaine pour les régions plus tardives. Dès lors, la transition vers la catégorie « intrants bio » devra être réalisée.

Pour la première application de cuivre lors de la transition, il est conseillé d'apporter une quantité de cuivre plus importante que lors d'un simple renouvellement de protection. Il n'y a pas encore de cuivre « capitalisé » sur le feuillage et une dose de 300 à 400 g de cuivre métal par hectare peut être apportée pour cette première application. Des doses plus faibles pourraient être apportées par la suite.

## Vers de la grappe

Quelques glomérules ont été observés dans le vignoble. Ces observations concernent principalement les zones « hors confusion », mais des zones « confusées » sont également touchées. Actuellement, un traitement ne serait ni nécessaire ni efficace. Sur la 2<sup>ème</sup> génération, la lutte curative est nécessaire si le seuil de 5% de grappes occupées est atteint. Dans les zones non protégées, il est extrêmement peu probable de dépasser le seuil d'intervention.

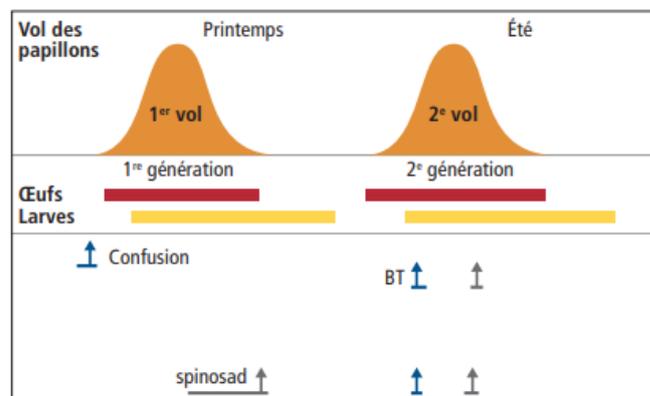


Figure 1: Périodes optimales d'intervention contre les vers de la grappe en fonction du mode d'action des produits biologiques et biotechniques (Guide-phyto-viti-2025-2026, Agroscope)

## Zoom Effeuilage

L'effeuillage de la vigne est une mesure prophylactique d'une importance primordiale. En effet, l'aération de la zone des grappes, qu'elle soit manuelle (rebiolage) ou mécanique, précoce ou tardive, partielle ou intense, présente plusieurs avantages. Le tableau ci-dessous, issu d'une publication Agroscope résume les résultats d'une étude publiée en 2019. Pour ce qui est de la présence de Botrytis, l'effeuillage est dans tous les cas une mesure intéressante.

Période d'effeuillage	État sanitaire	Rendement	Gain de temps à la récolte	Qualité des moûts et des vins
Boutons séparés – nouaison Stades BBCH : 57 → 71 	++	-- / - En fonction de l'intensité de l'effeuillage	+	- / ++ Selon le cépage et les conditions climatiques
Nouaison – Véraison Stades BBCH : 71 → 83 	++	- / 0	+	- / + Selon le cépage et les conditions climatiques
Après véraison Stades BBCH : 83 → 89 	+	0	+	- / 0 Le rapport feuille-fruit doit demeurer suffisant
Juste avant la récolte Stade BBCH : 89 	0	0	++ Effeuillage ciblé sur les grappes	0

Figure 2: Périodes d'effeuillage et leurs conséquences sur différents paramètres. Effet très négatif (- -), négatif (-), neutre (0), positif (+), très positif (+ +). T.Verdenal et al. IVES Technical reviews – 10/2019.

L'effeuillage est à raisonner en fonction de plusieurs facteurs :

- Les parcelles les plus sujettes aux maladies fongiques devront être soigneusement effeuillées.
- Cépages rouges et parcelles historiquement touchées par *D. suzukii*.
- Les cépages les plus sensibles aux coups de soleil et aux coups de chaud (notamment le Gamay) devront être effeuillés plus rapidement ou partiellement. En cas de retard dans les travaux d'effeuillage, évitez d'effeuiller les faces exposées au soleil de l'après-midi.
- Les cépages aromatiques (hormis le Sauvignon blanc) ou les parcelles où une acidité (notamment malique) est recherchée doivent également être moins intensément effeuillées.

En ce qui concerne l'effeuillage mécanique, deux techniques sont principalement utilisées :

- **La pulsion d'air** (type GALVIT). Cette technique est encore utilisable jusqu'à la fin de la nouaison. En nettoyant la grappe de ses déchets de floraison, cette pratique permet d'abaisser fortement la pression de Botrytis à l'approche des vendanges. C'est la pression d'air et la vitesse d'avancement qui réglera l'intensité de l'effeuillage.
- **L'aspiration d'air** n'est pas aussi efficace que le système de pulsion. La période d'utilisation de ces outils est un peu plus longue. Elle peut se faire dès le stade nouaison afin d'aérer rapidement la zone des grappes. Lors que ce travail est réalisé très précocement, certaines grappes peuvent toutefois être partiellement « arrachées par la machine ».

## Popillia Japonica

Originaire du Japon, introduit en Europe au début de 20<sup>ème</sup> siècle, cet insecte polyphage (>400 espèces végétales) a été pour la première fois observé au Tessin en 2017. Son apparition au nord des Alpes (Haut Valais) est effective depuis 2023 (figure 4).



Figure 3: Popillia Japonica sur feuille de vigne au Tessin. Source : inspectorat phytosanitaire Vaudois.

**Comment le reconnaître :**

- 1 **Sa taille (environ 1 cm) :**  
plus petit qu'une pièce de 5 centimes ! 
- 2 **Ses couleurs :**  
- tête et thorax vert métallique  
- dos (élytres) couleur cuivre 
- 3 **Abdomen :**  
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté  
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité

Figure 4: Comment reconnaître Popillia Japonica ? Source : Inspektorat phytosanitaire Vaudois.

Un plan cantonal d'urgence (dicté par des mesures fédérales) est en place pour anticiper l'arrivée de ce nouveau ravageur. Il s'agit principalement de la mise en place de pièges et d'une surveillance mutualisée basée sur l'annonce de tous cas suspects. Aussi, soyez attentifs et annoncez les individus qui peuvent y ressembler (figure 5) à l'aide du formulaire disponible via le QR code ci-dessous ou via la [page dédiée du canton](#). Des documents permettant de reconnaître le scarabée japonais y sont également disponibles.



Figure 5: QR code – Formulaire d'annonce à l'inspectorat phytosanitaire Vaudois

## VV20 – registre des vignes

Le registre des vignes est actuellement ouvert et ce jusqu'au 22 juin prochain. C'est l'occasion d'annoncer les éventuelles modifications de vos parcelles et surface-cépage. Pour rappel, la connexion se fait via la plateforme [agate.ch](http://agate.ch). Des informations sont également disponibles à [la page dédiée](#) sur le site [vd.ch](http://vd.ch).

## Agenda

Le programme des séances d'été vous parviendra prochainement par courrier. Intégrez la communauté WhatsApp afin d'être informé(e) des mises à jour et rencontres plus « spontanées » qui s'organisent dans le vignoble.



- ➔ Scannez le QR
- ➔ Rejoignez les groupes :
  - Général
  - Groupe de votre région

## Comparaison programmes « intrants bio dès le stade plomb de chasse (BBCH 73) »

Pour votre parfaite compréhension, le tableau ci-dessous résume les teneurs des deux mesures en question.

	FÉDÉRALE	CANTONALE
<b>Source et titre de la mesure</b>	Ordonnance Paiements Directs, Art.70 : <i>Contribution pour le non-recours aux insecticides, aux acaricides et aux fongicides dans les cultures pérennes après la floraison.</i>	Mesure 12 du Plan Phyto VD : <i>Substitution des fongicides, insecticides et acaricides de synthèse en fin de cycle de production des vignes par les produits figurant sur la liste d'intrants de l'Obio.</i>
<b>Cuivre</b>	Restriction de Cuivre métal à 1.5 kg/ha maximum (chaque année et à la parcelle inscrite).	Pas de restriction supplémentaire concernant l'utilisation du Cuivre.
<b>Engagement</b>	Sur 4 ans	Annuel
<b>Période de transition du programme « classique » au programme « bio »</b>		<p><a href="#">RAPPEL: Poster des stades phéno vigne / Agroscope</a></p> <p>Dès BBCH 73 : Les fruits (baies) ont la grosseur de plombs de chasse, les grappes commencent à s'incliner vers le bas.</p>
<b>Conditions de retrait</b>	<p>Possibilité d'annoncer un retrait à la DGAV, secteur paiements directs (avant contrôle) : une seule fois sans conséquence sur la période des 4 ans d'engagement.</p> <p>Si non-conformité détectée lors du contrôle, pénalité sur les paiements directs.</p> <p>Si abandon total de la mesure : obligation de rembourser les paiements reçus sur les millésimes précédents.</p>	<p>Possibilité d'annoncer un retrait à la DGAV, secteur paiements directs (avant contrôle) <a href="mailto:info.paiementsdirects@vd.ch">info.paiementsdirects@vd.ch</a></p> <p>Pas de contribution pour l'année en cours, aucune pénalité.</p>

### Auteurs :

**Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard**  
**Philippe Meyer, œnologue cantonal**

Questions en lien avec la viticulture : [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)

Questions en lien avec l'œnologie : [philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)

**Remarque :** L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.